



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : cgt.disi-ouest@dggfp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Groupe de travail document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et programme annuel de prévention de l'ensemble de la DiSI

En introduction de ce groupe de travail, la CGT a remis la **pétition** signée en trois jours par 42 collègues de l'ESI de Nantes Coulongé. Cette pétition, due à la gêne consécutive à l'absence de stores (voir le tract sur notre site), demande que la DiSI avance le financement de leur installation.

DUERP spécifique Nantes Coulongé

Nous rappelons que le DUERP ne fait plus l'objet d'une mise à jour par consultation des agents que tous les deux ans, sauf en cas de changement important de la structure de travail. C'est pourquoi, cette année, seul le DUERP de l'ESI de Nantes Coulongé a fait l'objet d'une consultation des collègues.

Ont notamment été évoqués :

- les modalités d'évacuation d'urgence de l'ESI : les zones d'évacuation ne sont pas encore affichées, aucun exercice d'évacuation n'a été mené depuis le déménagement. Les formations des équipes (guide et serre-files) sont programmées pour la rentrée.
- Le manque de visibilité au niveau de la rampe d'accès au parking souterrain : un miroir sera installé.
- La demande de stores émanant des agents. La DiSI est en négociation depuis plusieurs mois avec le propriétaire. La DiSI nous a informés que si le propriétaire se refusait à financer les stores, elle avancerait les frais. Sa réponse est attendue dans les jours à venir et, après réception de devis complémentaires, la commande devrait être lancée en juin.

La CGT voit dans cette réponse une confirmation de l'intérêt pour les agents de faire pression sur la DiSI.

- La climatisation jugée peu efficace par certains collègues : l'entreprise prestataire est intervenue, à voir l'hiver prochain si la climatisation fonctionne mieux. Concernant la maintenance (nettoyage des filtres) : seule l'entreprise qui sera habilitée par le propriétaire pourra la faire. Et celle-ci n'a pas été encore déterminée.

Programme annuel de prévention de l'ensemble de la DiSI

le programme annuel de prévention reprend les risques indiqués sur le DUERP et met en regard les mesures de prévention proposées.

Deux limites toutefois :

- la DiSI n'a pas de marge de manœuvre sur certains risques : exemple, le risque routier que connaissent les collègues qui se rendent au travail
- la DiSI n'a pas de marge de manœuvre sur les emplois. Les risques psycho-sociaux, ceux liés à la charge ou à l'organisation du travail (astreintes, horaires d'équipe, ...) donnent lieu à des propositions d'actions du type : soutien hiérarchique, planification, ... qui pour la CGT sont

certes nécessaires, mais ne sont que des palliatifs.

L'ensemble des risques signalés sur le DUERP ont été évoqués. Dans la mesure où – par mesure d'économie imposée par la DGFIP – le document n'a pas été revu cette année, certains risques ont évolué depuis. Ainsi, les services de formation professionnels évoquaient une surcharge de travail. Désormais, c'est plutôt un questionnement sur l'avenir de leur mission qui pose problème.

A l'inverse, il semble que la qualité de la téléphonie au service d'assistance cadastre d'Angers, qui posait problème, ait été améliorée.

La CGT a souhaité que la direction permette aux agents qui éprouvent des difficultés dans leur service (notamment en cas de contraintes fortes : horaires d'équipes, astreintes, ...), de pouvoir changer de service au sein de leur ESI. Ces changements d'affectation ne passent pas en CAP et sont du seul ressort du responsable d'ESI, sur lequel plane souvent l'ombre du DiSI. La direction est réceptive à notre demande, mais invoque les nécessités de service.

Pour limiter le stress lié aux interventions d'urgence du PTS de Marsauderies, les fiches de procédures doivent être réalisées.

Concernant les produits d'entretien, les peintures, les produits phytosanitaires, la direction veillera à utiliser les produits les moins polluants possibles. La CGT a rappelé la perspective d'interdiction des pesticides pour les particuliers en 2022 et appelé la DiSI à l'exemplarité.

Le risque amiante auquel sont soumis les CID a été évoqué, et la responsabilité des directions locales rappelée.

Des agents signalent que le ménage est réalisé en leur présence. Plutôt que de décaler les horaires des personnels de nettoyage, qui ont aussi une vie privée, il est préconisé de signaler par des panonceaux lorsque les sols sont mouillés et glissants.

Les formations post-permis ont été dispensées à l'ensemble des agents qui étaient ciblés particulièrement sur le risque routier (CID en particulier)

La CGT a rappelé que le risque routier ne concerne pas que les automobilistes (seul risque recensé dans le DUERP), mais aussi (voire surtout) les piétons et les usagers de deux roues. Le DUERP devrait évoluer l'an prochain sur ce point.

L'habilitation électrique restera au niveau actuel (B0) pour les CID, suite à recommandation du formateur contacté par la DiSI.

D'autres services ont été évoqués, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions (cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)

Exécution du budget du CHS-CT :

La DiSI est sur le point de commander le petit matériel demandé.

Les barres anti-panique ont été installées sur Tours, leur mise en place est en cours à Rennes.

Il reste environ 14.000 € au budget, mais une partie du financement des stores pourrait être prise sur ce budget.

Votre représentant : Yvic Kergroac'h